

Chow Van B.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

GAEC GAILLOT
Ruelle des vignes

Unité police de l'eau

57365 - CHAILLY-LES-ENNERY

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *A*

Tél. : 03 87 34 83 50

Fax : 03 87 34 34 19

Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr

Réf. : AG/ASPE-L9

Objet : Dossier de déclaration concernant des travaux de
drainage agricole
Accord

Metz, le 8 décembre 2014

PJ Fiche de renseignement descriptive du IOTA

Madame, Monsieur;

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **des travaux de drainage agricole sur les communes d'ARGANCY et CHAILLY LES ENNERY,**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 8 décembre 2014, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune d'ARGANCY et CHAILLY LES ENNERY où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

Chambre d'agriculture – Mission drainage

VALÉRIE ANTOINE-POTIER